



Date de convocation

Le 18/06/2023

Date de publication

Le 28/07/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

DELIBERATION N° 2023 – 4.4 - 44

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaients présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 – 4.4 - 44 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a été saisi par l'INSEE pour organiser le recensement de la population en janvier 2024, et qu'il convient de nommer un coordonnateur et 2 agents recenseurs pour assurer cette tâche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Christine DUPOIRIER, coordonnateur de l'enquête de recensement, elle sera rémunérée en heures complémentaires dans la limite de 35 heures sur les mois de janvier et février

- désigne Madame Catherine COULON, coordonnateur adjoint (en cas d'empêchement de Madame DUPOIRIER)

- autorise le Maire à signer les arrêtés de nomination du coordonnateur et des deux agents recenseurs

- décide de rémunérer les agents recenseurs de la manière suivante :

Formation : 45 € par demi-journée

Bulletin individuel complété (papier ou internet): 1,25 €

Bulletin logement complété (papier ou internet): 1.25 €

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Voté à l'unanimité

En mairie, le 28 juillet 2023

LE MAIRE
H. LECARPENTIER

